



# Résolution

Édition du printemps 2025

Un e-magazine destiné aux médiateurs familiaux à travers le Canada!



## bienvenue

Bienvenue dans l'édition printanière de *Resolution*, notre e-magazine destiné aux médiateurs familiaux à travers le Canada!

L'intelligence artificielle (IA) est un sujet d'une actualité brûlante dans presque tous les domaines, incluant la médiation. À première vue, l'IA peut sembler incompatible avec notre travail, qui repose sur des compétences profondément humaines, comme la compassion, l'empathie, la lecture du langage corporel et des signaux non verbaux, ainsi que la compréhension des subtilités culturelles et des dynamiques sous-jacentes des conflits.

Cependant, l'IA peut soutenir la médiation familiale en facilitant certaines tâches administratives, telles que l'organisation des données, la gestion des documents et la rédaction de propositions. Utilisée de manière réfléchie, elle pourrait également permettre d'élargir l'accès à la médiation, de réduire les obstacles et d'améliorer le processus global.

Alors que nous explorons le potentiel de l'IA, nous devons le faire avec prudence. Les considérations juridiques et éthiques, la confidentialité et le jugement humain restent essentiels. Dans ce numéro, nous entamons une réflexion approfondie sur l'intégration responsable de l'IA tout en préservant les valeurs fondamentales et les normes professionnelles de la médiation. Comment la technologie peut-elle soutenir, sans toutefois la remplacer, l'expertise des médiateurs? Quelles recherches éclairent son utilisation? Quelles mesures concrètes pouvons-nous adopter?

Joignez-vous à nous alors que nous cherchons à innover tout en préservant l'intégrité de la médiation familiale.

*Rhoda Dobler, K.C.*  
*Présidente du conseil*  
*Médiation Familiale Canada*

## Dans cet édition:

---

Pleins feux sur un membre

---

Opportunités à venir

---

In Focus: L'IA dans la médiation familiale

---

Bibliographie annotée

---

Foire aux questions

---

Conseils Pratiques

---

Les Ressources

---

# Pleins feux sur un membre



Rosa Barraco est une médiatrice familiale basée à Whitehorse, au Yukon. Elle est membre du MFC et est actuellement en cours d'accréditation avec MFC. Rosa est également le plus récent membre du conseil d'administration du MFC !

Rosa a commencé sa formation en médiation en 2012 et a pratiqué pendant plusieurs années en Ontario et en Colombie-Britannique, avant de s'installer au Yukon. Elle a été attirée par la médiation familiale en raison de sa curiosité naturelle et de son intérêt pour le travail avec les gens, ainsi que de ses compétences en matière de planification et d'organisation, et du fait qu'elle aime voir quelque chose d'important se concrétiser grâce à la collaboration. Depuis qu'elle a commencé à exercer en tant que médiatrice familiale, Rosa a été frappée par l'importance d'investir suffisamment de temps et d'énergie dans le travail « pré-médiation », y compris dans l'établissement de relations avec les clients.

Lorsqu'on lui demande pourquoi l'adhésion au MFC et la certification sont importantes, Rosa souligne l'importance d'une formation de qualité et d'une communauté de soutien, ainsi que le fait de se tenir au courant des tendances et l'influence que le MFC peut avoir sur la législation et les politiques. Son principal conseil aux nouveaux médiateurs est de s'exposer à des situations émotionnelles pour mieux se préparer aux exigences du travail et à l'importance de comprendre les nuances de la communication, en particulier dans une société multiculturelle.



## Opportunités à venir

envoyer un courriel à [admin@fmc.ca](mailto:admin@fmc.ca) pour s'inscrire



### Groupes de jeu de rôle du printemps

MFC propose deux groupes de jeux de rôle distincts pour les membres qui souhaitent obtenir la certification MFC en médiation des relations familiales - niveau avancé ou en médiation familiale globale - niveau avancé.

Ces groupes visent à faciliter l'interaction entre les membres, à générer un échange de connaissances tout en donnant l'occasion aux participants d'agir en tant que médiateurs dans des cas de médiation familiale simulés avec des scénarios fictifs.

Niveau 1 - commence le 12 avril 2025

Niveau 2 - commence le 2 avril 2025



### Café d'accueil pour les membres: L'IA

Lors d'un récent sondage, les membres du CMF ont exprimé le souhait d'avoir plus d'occasions d'entrer en contact avec d'autres médiateurs familiaux à travers le Canada. Pour répondre à ce besoin, nous organiserons plusieurs fois par an une « heure du café » pour les membres.

Rejoignez-nous pour une discussion informelle sur le sujet de notre bulletin de printemps : L'IA dans la médiation familiale.

Date : Jeudi 24 avril 2025

Heure : 10 - 10h30 PST / 13 - 13h30 EST / 14 - 14h30 AST

Lieu : Zoom



### Webinaire :

#### Aller de l'avant avec la médiation en matière de protection de l'enfance au Canada

Rejoignez-nous pour en savoir plus sur l'état actuel de la médiation en matière de protection de l'enfance au Canada. Notre objectif est de donner une vue d'ensemble de la médiation en protection de l'enfance, d'expliquer son rôle et de souligner comment elle complète le travail d'autres prestataires de services dans le secteur de la protection de l'enfance .

Date de l'atelier : Mardi 13 mai 2025

Heure : 10-11 heures PST / 13-14 heures EST / 14-15 heures AST

Lieu : Zoom



## In Focus

### *L'IA dans la médiation familiale : Une approche hybride centrée sur l'humain*

L'intelligence artificielle (IA) transforme divers domaines professionnels, y compris la médiation familiale (Carneiro et al., 2014). Alors que les médiateurs cherchent des moyens d'améliorer l'efficacité tout en maintenant le lien humain, l'IA représente une opportunité potentielle, mais non sans défis éthiques et limitations. Si l'IA peut améliorer certains aspects de la médiation, elle présente également des limites notables qui nécessitent une réflexion approfondie.

#### **Les avantages de l'IA dans la médiation familiale**

L'IA peut améliorer la médiation familiale dans plusieurs domaines clés. L'un de ses avantages les plus significatifs est l'augmentation de l'efficacité et la réduction des coûts. L'IA peut automatiser des tâches administratives, telles que la planification, la préparation de documents et la gestion des dossiers (Susskind, 2023), permettant ainsi aux médiateurs de se concentrer sur les aspects de fond plutôt que sur les procédures. En réduisant le temps consacré à ces tâches, l'IA peut abaisser les coûts pour les médiateurs et les clients, rendant la médiation plus accessible (Karthikeyan, 2025).

Un autre avantage majeur est la capacité de l'IA à fournir des analyses basées sur les données (Zhang et al., 2023). Les algorithmes d'IA peuvent analyser des modèles issus de cas de médiation précédents, aidant les médiateurs à anticiper les défis courants et à proposer des stratégies fondées sur des preuves. Les modèles d'apprentissage automatique peuvent identifier des tendances dans les conflits et suggérer des recommandations pour structurer efficacement les discussions.

L'IA peut également améliorer l'accessibilité grâce aux plateformes de règlement des différends en ligne (ODR) (Izzatullo, 2024). Les familles confrontées à des difficultés géographiques, financières ou à un manque de disponibilité locale peuvent bénéficier d'agents de dialogue alimentés par l'IA pour obtenir des conseils initiaux sur les options de médiation avant d'impliquer un médiateur. Ces plateformes facilitent aussi la communication asynchrone, permettant aux parties de négocier à leur propre rythme.

En outre, l'IA peut contribuer à réduire les biais et à améliorer la cohérence des processus de médiation. Les outils pilotés par l'IA peuvent analyser les formulations des accords de médiation, démontrer la présence de biais éventuels et aider les médiateurs à identifier les ajustements nécessaires pour garantir l'équité. Cependant, cet avantage dépend fortement de la qualité et de la neutralité des données utilisées pour entraîner les systèmes d'IA (Schwartz, 2022).

#### **Les limites et les risques de l'IA dans la médiation**

Malgré ces avantages, l'IA présente plusieurs limites et risques dans la médiation familiale. L'un des défis majeurs est l'absence de sensibilité humaine (Bryson & Theodorou, 2019). L'IA manque d'intelligence émotionnelle et de capacité à interpréter les signaux non verbaux, qui sont pourtant essentiels en médiation. Les recommandations générées par l'IA peuvent passer à côté de contextes émotionnels et culturels importants, aboutissant à des solutions qui ne répondent pas pleinement aux besoins des parties impliquées.

## In Focus continuée...

Les préoccupations en matière de confidentialité et d'éthique apparaissent également avec l'intégration de l'IA dans la médiation (Ahmad, 2024). La médiation implique la gestion d'informations sensibles et confidentielles, et les systèmes d'IA qui stockent ou analysent ces données peuvent accroître le risque de violations de sécurité. De plus, la dépendance à des plateformes d'IA tierces soulève des questions sur la propriété et la protection des données.

Un autre défi réside dans la question des biais algorithmiques (Johnson, 2021). Les modèles d'IA ne peuvent être aussi objectifs que les données sur lesquelles ils sont entraînés. Si les données historiques reflètent des biais systémiques comme une préférence pour certains arrangements parentaux, les recommandations générées par l'IA risquent de perpétuer ces biais au lieu de promouvoir des solutions équitables.

Par ailleurs, une dépendance excessive à l'IA pourrait affaiblir la pensée critique des médiateurs. Ceux-ci pourraient devenir trop dépendants des analyses générées par l'IA, ce qui pourrait donner une fausse impression d'objectivité. Or, une médiation efficace repose sur une prise de décision adaptée au contexte, ce que l'IA ne peut pas fournir seule.

### L'approche hybride centrée sur l'humain : Un avenir équilibré

Face aux avantages et aux risques de l'IA en médiation familiale, une approche hybride centrée sur l'humain semble être la voie la plus prometteuse. Ce modèle intègre l'IA comme un outil d'accompagnement, et non comme un substitut aux médiateurs humains. L'IA peut aider à l'analyse préliminaire des dossiers, aux tâches administratives et à la gestion des informations, permettant ainsi aux médiateurs de se concentrer sur la prise de décision et les dynamiques interpersonnelles.

Dans un modèle hybride, les médiateurs utilisent les analyses issues de l'IA pour compléter, et non pas pour remplacer leur jugement professionnel. Il est établi que l'IA peut aider à structurer les discussions de médiation et à identifier d'éventuels biais. Toutefois, ce sont les professionnels formés, qui sont sensibles aux enjeux éthiques, qui font preuve de sensibilité culturelle et qui possèdent une

intelligence émotionnelle, qui doivent rester les premiers responsables des décisions à prendre.

À mesure que l'IA évolue, les médiateurs familiaux doivent évaluer de manière critique son rôle dans leur pratique. L'IA peut améliorer les processus de médiation en augmentant l'efficacité, en améliorant l'accessibilité et en facilitant la prise de décisions basées sur les données. Cependant, il est crucial de préserver les principes fondamentaux de la médiation : la confiance, l'impartialité et l'interaction humaine. En adoptant une approche hybride centrée sur l'humain, les médiateurs peuvent tirer parti des atouts de l'IA tout en atténuant ses risques, garantissant ainsi que la technologie reste un outil de soutien plutôt qu'un substitut à l'intervention humaine dans la résolution des conflits.

Michael Saini, PhD, MSW, RSW  
Vice-président, Médiation Familiale Canada



#### Références

Ahmad, A. A. (2024). Utilisation of AI for the Settlement of Disputes through Mediation. *The Critical Review of Social Sciences Studies*, 2(2), 1320-1329.

Carneiro, D., Novais, P., Andrade, F., Zeleznikow, J., & Neves, J. (2014). Online dispute resolution: an artificial intelligence perspective. *Artificial Intelligence Review*, 41, 211-240.

Karthikeyan, C. (2025). AI (Artificial Intelligence) for Conflict Resolution and Negotiation: Enhancing Mediation and Collaboration Through Intelligent Technology. In *Navigating Organizational Behavior in the Digital Age With AI* (pp. 21-50). IGI Global Scientific Publishing.

Izzatullo, R. (2024). ai and online dispute resolution. *World Bulletin of Management and Law*, 32, 63-68.

Johnson, G. M. (2021). Algorithmic bias: on the implicit biases of social technology. *Synthese*, 198(10), 9941-9961.

Susskind, D. (2023, January). *Work and meaning in the age of AI*.

Schwartz, R., Schwartz, R., Vassilev, A., Greene, K., Perine, L., Burt, A., & Hall, P. (2022). Towards a standard for identifying and managing bias in artificial intelligence (Vol. 3, p. 00). US Department of Commerce, National Institute of Standards and Technology.

Zhang, W., Shi, J., Wang, X., & Wynn, H. (2023). AI-powered decision-making in facilitating insurance claim dispute resolution. *Annals of Operations Research*, 1-30.



# Bibliographie annotée

présentant des articles universitaires relatifs à l'utilisation de l'IA dans le cadre de la médiation familiale

Alhasan, T. K. (2025). Integrating AI into arbitration: Balancing efficiency with fairness and legal compliance. *Conflict Resolution Quarterly*. <https://doi.org/10.1002/crq.21470>

Examine le rôle de l'IA dans l'arbitrage, en mettant l'accent sur le compromis entre efficacité et équité juridique. L'article aborde les défis liés à l'intégration de la prise de décision par IA tout en maintenant la transparence et la conformité légale. Il souligne la nécessité d'une supervision humaine pour éviter les biais algorithmiques et garantir le respect du processus judiciaire dans la résolution des litiges.

Bellucci, E., Venkatraman, S., & Stranieri, A. (2020). Online dispute resolution in mediating EHR disputes: A case study on the impact of emotional intelligence. *Behaviour & Information Technology*, 39(10), 1124-1139. <https://doi.org/10.1080/0144929X.2019.1645209>

Explorent comment le règlement des litiges en ligne (RLL) peut intégrer l'intelligence émotionnelle pour améliorer les résultats de la médiation. En utilisant les litiges liés aux dossiers de santé numériques (DSN) comme étude de cas, les auteurs démontrent comment les outils d'IA peuvent aider à la résolution des conflits, tout en mettant en garde contre l'incapacité de l'IA à reproduire pleinement les nuances émotionnelles humaines dans la médiation.

Carneiro, D., Novais, P., Andrade, F., Zeleznikow, J., & Neves, J. (2014). Online dispute resolution: An artificial intelligence perspective. *Artificial Intelligence Review*, 41(2), 211-240. <https://doi.org/10.1007/s10462-011-9305-z>

Proposent une analyse approfondie des applications de l'IA dans la résolution des litiges en ligne, en détaillant diverses techniques d'IA telles que le raisonnement à base de cas et l'apprentissage automatique. Les auteurs discutent des limites de l'IA dans la compréhension des émotions humaines et des subtilités juridiques, plaidant en faveur de modèles hybrides intégrant l'assistance de l'IA avec l'expertise humaine.

Gingras, D., & Morrison, J. (2021). Artificial intelligence and family ODR. *Family Court Review*, 59(2), 227-231. <https://doi.org/10.1111/fcre.12569>

Examinent l'utilisation de l'IA dans la résolution des litiges familiaux en ligne (ODR), en mettant en avant ses avantages en termes de réduction des coûts et d'amélioration de l'accessibilité. Les auteurs soulèvent des préoccupations éthiques concernant les biais algorithmiques et soutiennent que l'IA devrait être utilisée comme un outil d'assistance plutôt que comme un remplacement des médiateurs humains dans les litiges familiaux.

Zeleznikow, J. (2021). Negotiation, online dispute resolution, and artificial intelligence. In D. M. Kilgour, & C. Eden (Eds.), *Handbook of group decision and negotiation* (pp. 1125-1147, 1225 Pages). Springer Nature Switzerland AG. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-49629-6\\_38](https://doi.org/10.1007/978-3-030-49629-6_38)

Explique comment l'IA améliore les processus de négociation dans la résolution des litiges en ligne, en mettant en avant son potentiel pour optimiser la prise de décision et réduire les conflits. Ce chapitre décrit le rôle de l'IA dans les systèmes d'assistance à la négociation juridique et explore les considérations éthiques, notamment la transparence, la responsabilité et la nécessité d'une intervention humaine dans la résolution des litiges assistée par l'IA.

Zeleznikow, J. (2021). Using artificial intelligence to provide intelligent dispute resolution support. *Group Decision and Negotiation*, 30(4), 789-812. <https://doi.org/10.1007/s10726-021-09734-1>

Explore le rôle de l'IA dans l'appui à la résolution des litiges en développant des systèmes intelligents d'aide à la décision. L'auteur discute des défis liés à l'équité et à la prévention des biais dans les outils de médiation alimentés par l'IA. Il préconise une approche équilibrée où l'IA améliore l'efficacité sans pour autant remplacer les médiateurs humains dans les affaires complexes de droit de la famille.

# Foire aux questions (FAQ)

**Q:** Quelle est la difficulté d'intégrer l'IA dans ma pratique de médiation ?

**R:** *L'intégration de l'IA dans la médiation peut varier en complexité selon les outils utilisés. Les applications d'IA de base, comme l'automatisation de la planification et la rédaction de documents, sont simples à mettre en œuvre, tandis que les plateformes avancées de résolution des conflits basées sur l'IA peuvent nécessiter une formation. Les médiateurs doivent évaluer leurs besoins et choisir des outils d'IA qui améliorent l'efficacité sans que cela interfère avec leur pratique.*

**Q:** L'IA peut-elle aider à évaluer les dossiers avant la médiation ?

**R:** *Oui, l'IA peut aider à évaluer les dossiers avant la médiation en analysant les formulaires d'admission et en identifiant d'éventuels déséquilibres de pouvoir, des dynamiques de conflit sévère de séparation ou des préoccupations liées à la violence familiale. Cependant, l'IA ne doit pas remplacer le jugement professionnel du médiateur pour évaluer si la médiation est le mode de résolution des différends le plus adéquat pour un dossier donné. Elle constitue un outil précieux, mais doit toujours être utilisée en complément de l'expertise humaine.*

**Q:** Comment l'IA prend-elle en compte les différences culturelles en médiation ?

**R:** *L'efficacité des systèmes d'IA repose sur la qualité des données à partir desquelles ils ont été entraînés. Ce qui signifie qu'ils peuvent ne pas prendre pleinement en compte les nuances culturelles, la nature des différentes structures familiales ou les différentes législations régionale. Les médiateurs qui utilisent l'IA doivent s'assurer que la technologie est adaptée aux réalités culturelles et contextuelles des familles qu'ils accompagnent.*

**Q:** L'IA change-t-elle la manière dont les accords sont rédigés et finalisés ?

**R:** *L'IA peut aider à rédiger des accords en suggérant des formulations inspirées de cas similaires ou de cadres juridiques existants. Toutefois, les médiateurs doivent s'assurer que les accords sont adaptés aux parties concernées. Les documents générés par l'IA doivent être vérifiés pour garantir leur exactitude, leur équité et leur conformité aux normes légales avant leur finalisation.*

**Q:** Quels sont les risques pour la confidentialité liés à l'utilisation de l'IA en médiation ?

**R:** *La confidentialité est une préoccupation majeure lors de l'utilisation d'outils d'IA. Les médiateurs doivent s'assurer que toute plateforme d'IA utilisée est conforme aux lois sur la protection des données. Ils ont la responsabilité de vérifier que la plateforme ne stocke ni ne partage des informations sensibles sur les clients sans leur consentement. Le choix d'outils d'IA sécurisés et professionnels ainsi que l'information des clients sur les mesures de protection des données permettent de réduire ces risques.*

# Conseils Pratiques

Apprendre à utiliser l'IA -Essais et tribulations d'une médiatrice un peu dépassée par la technologie.

*Incroyable !* Me dis-je en faisant défiler les descriptions de la plateforme Zoom sur les fonctionnalités de leur « AI Companion ». Il prendra des notes, créera des résumés de réunion, générera une transcription consultable, regroupera les commentaires et discussions par thème en « chapitres », fournira des analyses sur le temps de parole et la contribution de chaque participant, et établira une liste des actions à entreprendre. Cela semble génial !

Ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas la plus douée en technologie. Malgré cela, je vois quand même le potentiel considérable de l'IA et je suis enthousiaste à l'idée de l'essayer.

Lorsque je planifie ma prochaine médiation virtuelle sur Zoom, je coche l'option « démarrer automatiquement " AI Companion " » et j'informe mes clients que je vais l'utiliser au début de notre réunion. Je me sens fière d'être si avancée technologiquement alors que la petite étoile d'IA clignote dans le coin de mon écran tout au long de la réunion, me signalant qu'elle effectue son travail.

Nous terminons, je mets fin à la réunion, impatiente de voir ce que l'IA a généré. Quelques secondes plus tard, un message s'affiche : « Le résumé de votre réunion a été ajouté à la discussion de groupe ». Attendez, quoi ? Pourquoi est-il ajouté à la discussion de groupe ? Je vérifie et, bien sûr, tout le résumé s'y trouve. Dans le chat auquel mes clients ont accès. Je n'avais pas prévu que mes clients reçoivent un résumé non édité de la réunion. Je le parcours rapidement et repère immédiatement plusieurs inexactitudes. Légèrement paniquée, je désactive rapidement la discussion de groupe, et un message s'affiche : « Les participants n'auront plus accès à la discussion de groupe. »

Crise évitée, me dis-je.

Quelques secondes plus tard, un courriel arrive dans ma boîte de réception : « Le résumé de votre réunion est disponible ». Et voilà, encore le même résumé, directement dans le corps du courriel. Non, non, non, me dis-je en me demandant si mes clients ont reçu le même courriel... Je ravale ma fierté technologique et les appelle rapidement un par un, leur expliquant que le résumé est non édité et contient des erreurs. Heureusement, ils n'ont pas reçu de courriel et ne semblent pas dérangés. Ouf.

Je cherche la transcription... Il n'y en a pas. Selon mes réglages Zoom, l'enregistrement audio devrait être automatiquement activé, mais je ne parviens pas à le trouver sur la plateforme, ce qui rend impossible toute analyse. C'était ma première expérience de l'IA en médiation.

Je réalise maintenant que paramétrer « AI Companion » pour qu'il fonctionne comme je l'attends est bien plus complexe que prévu. J'ai cherché « Aide AI Companion » sur la plateforme et obtenu plus de 4 500 résultats d'articles.

Il m'a fallu plusieurs jours, et de nombreuses heures de lecture, pour comprendre tous les paramètres. En lisant, j'ai commencé à m'inquiéter pour la confidentialité des données et leur stockage. J'ai cherché sur Google si l'utilisation du stockage infonuagique de Zoom était sécurisée pour des informations sensibles. Les avis divergent.

J'ai donc désactivé les fonctionnalités d'enregistrement audio et de stockage infonuagique. Adieu transcriptions consultables et analyses.

Je prévois de faire plus de recherches sur la confidentialité des données.



Willow McLean

## Conseils Pratique continuée..

Je réalise maintenant que paramétrer « AI Companion » pour qu'il fonctionne comme je l'attends est bien plus complexe que prévu. J'ai cherché « Aide AI Companion » sur la plateforme et obtenu plus de 4 500 résultats d'articles.

Il m'a fallu plusieurs jours, et de nombreuses heures de lecture, pour comprendre tous les paramètres. En lisant, j'ai commencé à m'inquiéter pour la confidentialité des données et leur stockage. J'ai cherché sur Google si l'utilisation du stockage infonuagique de Zoom était sécurisée pour des informations sensibles. Les avis divergent.

J'ai donc désactivé les fonctionnalités d'enregistrement audio et de stockage infonuagique. Adieu transcriptions consultables et analyses.

Je prévois de faire plus de recherches sur la confidentialité des données.

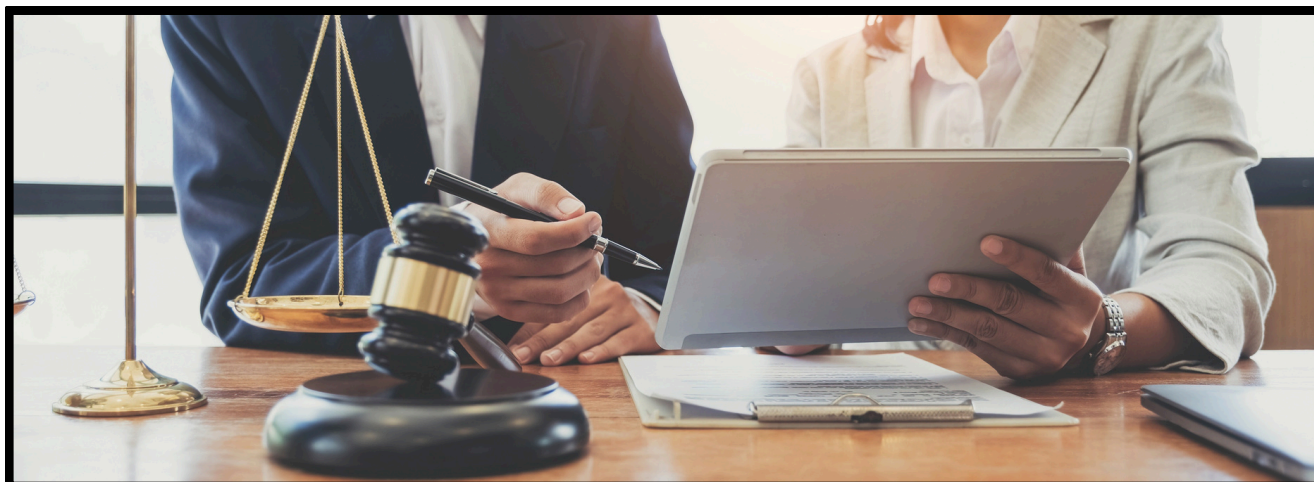
Après avoir lu davantage et fait deux réunions Zoom d'entraînement avec des amis, je pense avoir enfin réussi à configurer mes paramètres comme je le souhaite. Mais je ne l'ai pas encore, à ce jour, testé avec de vrais clients. Cela en valait-il la peine ?

Le résumé généré par « AI Companion » de ma réunion avec mes clients était détaillé, et j'ai été impressionnée par la neutralité automatique du langage. Il a également fourni une excellente liste de « points d'action » ou de prochaines étapes, y compris certains éléments que j'aurais probablement oubliés ou auxquels je n'aurais pas pensé moi-même. C'était très utile.

Pendant, le résumé contenait plusieurs inexactitudes. L'IA semblait parfois attribuer, de son propre chef, une intention ou une explication à certaines parties de la conversation. Elle m'a aussi parfois confondue avec mes clients. Allant jusqu'à affirmer, à un moment donné, que j'étais mariée à l'un d'eux.

De plus, le résumé avait été expurgé de toute suggestion d'émotion ou de moments émotionnels, et je ne sais pas encore si c'est un point positif ou négatif.

Dans l'ensemble, je vois toujours un grand potentiel dans cet outil, mais il est bien plus complexe que ce à quoi je m'attendais. En outre, j'ai encore des préoccupations concernant la confidentialité de certaines fonctionnalités.





# Les Ressources

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'IA et comprendre l'impact qu'elle aura sur les médiateurs et la médiation, nous avons rassemblé quelques ressources qui pourraient vous être utiles.

## **Incorporer la technologie et l'IA dans votre pratique de la médiation du divorce (Conférence virtuelle)**

Les 19 et 20 mars, cette conférence guidera les médiateurs de divorce étape par étape tout au long du processus de médiation du divorce - de l'admission de l'IA à l'accord final - en démontrant comment tirer parti de l'intelligence artificielle (IA) et de la technologie pour gagner du temps et réduire les frais généraux. <https://www.youtube.com/watch?v=zBLS4eaxDbg>.

## **L'IA et l'avenir de la médiation (webinaire)**

En juillet 2023, l'Ontario Association for Family Mediation (OAFM) a organisé une discussion intéressante sur l'avenir de la médiation avec cette nouvelle technologie, avec le Dr Sara Shamdani. <https://www.youtube.com/watch?v=zBLS4eaxDbg>.

## **Médiation par l'IA : L'IA au service de la médiation (Blog)**

Si vous recherchez un point de vue équilibré sur les avantages et les risques de l'utilisation de l'IA dans votre pratique de la médiation, l'article de Katie Shonk est également perspicace et utile pour les personnes qui apprennent de manière plus visuelle. <https://www.pon.harvard.edu/daily/mediation/ai-meditation-using-ai-to-help-mediate-disputes/>

## **Médiation et IA : la révolution silencieuse (article et podcast)**

Cet article fournit une analyse complète et détaillée de la manière dont l'IA peut améliorer la pratique de la médiation, y compris les applications pratiques et les défis potentiels. Il couvre un large éventail de sujets, ce qui en fait une ressource précieuse pour approfondir votre compréhension du rôle de l'IA dans la médiation. <https://mediate.com/mediation-and-ai-the-silent-revolution/>

RÉSOLUTION  
Numéro 11  
Printemps 2025

Rédacteur en chef  
Michael Saini, PhD

Rédacteurs contributeurs  
Annalise Stenekes  
Julie Thériault  
Scott Cruickshank  
Willow McLean

Publié par  
Médiation Familiale Canada

Courriel : [admin@fmc.ca](mailto:admin@fmc.ca)  
Téléphone : 1-877-269-2970 1-877-269-2970

Adresse postale :  
#1650, 246 Stewart Green SW  
Calgary, AB T3H 3C8

Résolution est une publication semestrielle (printemps et automne) de Médiation Familiale Canada.

Les dates limites pour les articles et la publicité sont le 10 février et le 10 septembre.

*Merci de votre lecture!*